



## COLLECTIF POUR LES DROITS DES FEMMES

### Appel à la GREVE

### MANIFESTONS ENSEMBLE LE 8 MARS 2022

Rendez-Vous LE 8 MARS 2022 à 15h Place de Gaulles à Orléans

- POUR L'ÉGALITÉ DES SALAIRES FEMMES/HOMMES
- POUR LA RECONNAISSANCE PAR LE SALAIRE, DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL DES FEMMES
- POUR FAIRE CESSER LES VIOLENCES QUE SUBISSENT LES FEMMES

*Un peu d'histoire : le 8 mars est la journée internationale de luttes des femmes pour l'égalité des droits, décidée par l'Internationale socialiste depuis plus d'un siècle et fixée par Lénine le 8 mars en 1921, pour valoriser le rôle des femmes russes dans la Révolution du 8 mars 1917, qui a conduit à l'abdication du Tsar et à fonder la république russe...*

**A nous aujourd'hui de reprendre ce drapeau de la Révolution pour conquérir l'égalité des droits que la société capitaliste ne nous accordera jamais sans luttes !**

**Venez prendre la parole et témoigner de votre vécu et de vos aspirations**

**Si les Femmes n'étaient pas infériorisées par leurs employeurs, elles ne le seraient pas par leurs collègues !**

De quelles manières les Femmes sont-elles infériorisées dans les entreprises ?

- Non reconnaissance des diplômes
- Salaires inférieurs de 25% à postes et diplômes égaux. Selon une enquête européenne, il faudra 1 000 ans aux françaises pour obtenir l'égalité des salaires !...
- Inégalité de représentativité des femmes sur les postes à responsabilité : seules 3 cadres sur 10 sont des femmes

Selon les chiffres officiels de la direction régionale aux droits des femmes, les femmes représentent 51,5 % de la population régionale, mais ont un taux d'activité de 72,3%, inférieur à celui des hommes (77,3%) et se déclarent plus souvent au chômage que les hommes : 13,3 % pour les femmes et 12,7 % pour les hommes. Presque 8 salarié-e-s sur 10 à temps partiel sont des femmes.

Tout cela bien que le Président Macron ait déclaré que l'égalité Femme/ Homme était une grande cause nationale. L'année dernière lorsqu'une délégation avait été reçue à la Préfecture le 8 mars, la déléguée aux droits des femmes avait assuré que beaucoup de choses étaient faites... Mais toujours aucune sanction pour les employeurs qui ne respectent pas l'égalité Femme/Homme !

**Malgré la culpabilisation dont elles sont l'objet, les Femmes dénoncent le statut dans lequel on les enferme. Elles revendiquent et exigent l'égalité des droits et des salaires. Le respect de leur dignité !**

Ces luttes obligent les patrons à prendre des pseudo-mesures qui véhiculent l'idée que les discriminations, le sexisme et les agressions au sein de l'entreprise seraient de la seule responsabilité des salariés hommes.

- Mise en place des indicateurs (exemple : indicateurs sur les postes de direction 3 Femmes sur 10)
- Affichage
- Distribution de livrets « ensemble contre le sexisme »
- Mise en place de « référent-e-s » contre les violences sexistes et sexuelles

**C'est pourtant de la seule responsabilité de l'employeur que de garantir la santé physique et mentale des salariés dans l'entreprise. Article L4121-1**

### **Comment mesurer dans l'entreprise les discriminations que subissent les Femmes ?**

En consultant le **Registre Unique du Personnel (RUP)** : c'est le document qui décrit toute la carrière de chaque salarié-e depuis son entrée dans l'entreprise jusqu'à sa sortie avec obligation d'y inscrire toutes les évolutions de la carrière de chaque salarié-e. Cela permet de comparer les évolutions de carrières des Hommes et des Femmes et d'y voir les discriminations. Il est consultable par les représentants du personnel dont le rôle et la responsabilité est de vérifier sa mise à jour permanente.

**Et les retraitées ?** Au moment du départ en retraite, les inégalités salariales se traduisent par une augmentation des inégalités entre les pensions des femmes et des hommes ! Si les différences de salaires sont de 25 %, au moment de la retraite, c'est 41 % d'écart entre les pensions des femmes et des hommes, selon les chiffres de la délégation régionale aux droits des Femmes ! Avec peu de ressources, cloitrées chez elles, isolées par le confinement, déprimées par la solitude, l'angoisse, le manque de liens sociaux, les retraitées vivent les pires moments de leur vie ! La mortalité augmente et l'espérance de vie recule...

### **QUE VEULENT LES FEMMES ?**

⇒ **L'ÉGALITE ! LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR DE LEUR TRAVAIL ! LE RESPECT DE LEUR DIGNITE**

⇒ Après les applaudissements et les envolées lyriques, la situation des travailleuses n'a pas changé, voire s'est dégradée avec la crise : épuisement des personnels soignant-e-s, suspension des non-vaccinées, licenciements, flexibilité et temps partiels augmentent chez les femmes.

⇒ Il faut revaloriser les métiers à prédominance féminine. Payer les 183 € (complément de salaire suite au Ségur de la santé) aux travailleuses du secteur de l'action sociale et du médico-social.

⇒ Il faut mettre fin au fossé entre l'utilité sociale des métiers et leur reconnaissance salariale et sociale dans notre société. »

⇒ La crise sanitaire a exacerbé les inégalités notamment en matière de tâches domestiques.

⇒ Quand le service public recule, quand les crèches et les écoles arrêtent de fonctionner, la surcharge de travail domestique repose d'abord sur les femmes au détriment de leur vie personnelle, de leur travail et de leur santé. Il faut embaucher des fonctionnaires pour renforcer le service public !

**POUR L'OBTENIR, POUR QUE LA VIE CHANGE ET S'AMELIORE,  
POUR LA FIN DES INEGALITES DE SALAIRES ET DE DROITS,  
Rendez-Vous LE 8 MARS 2022 à 15h Place de Gaulle à Orléans,  
ARRÊTONS LE TRAVAIL POUR VENIR MANIFESTER ET TEMOIGNER**